



Problème avec mon propriétaire

Par **camillef**, le **02/11/2010** à **11:12**

Bonjour,

Mon départ de l'appartement sans préavis a été possible car le propriétaire avait trouvé un nouveau locataire. Il a signé un bail avec ce nouveau locataire mais celui-ci ne peut honorer le dépôt de garantie. Le propriétaire souhaite annuler le bail et de ce fait me dit que je suis toujours locataire (dans le délai de dédit) de son appartement.

A-t-il réellement la possibilité d'annuler le bail, quel recours ai-je pour ne pas payer le loyer de cet appartement que je n'occupe plus et dont l'état des lieux a été fait ?

Par **Clara**, le **02/11/2010** à **11:33**

Le dépôt de garantie n'étant plus que de 1 mois, ne peut-il pas lui échelonner sur les premiers mois de loyer, à voir entre eux ?

Par **mimi493**, le **02/11/2010** à **13:21**

Le locataire est entré dans les lieux, il a commencé à payer son loyer ?

Par **camillef**, le **02/11/2010** à **13:25**

Le locataire n'a jamais investi les lieux mais a fait toutes les démarches et les deux parties ont

signer le bail

de plus en ce qui concerne le depot de garantis, s agissant d'un meublé le proprietaire
demande deux mois de loyer